



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Deposé/Reçu le

Réser
au
Monit
belg



17123959

18 AOUT 2017

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0448 185 134**

Dénomination

(en entier) : **FABRICE INTERNATIONAL**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue des Pères Blancs 12 à 1040 Etterbeek**

Objet de l'acte : Transfert de siège social - Pouvoirs

Extrait du procès-verbal de décision du gérant unique du 6 juillet 2017.

Après avoir délibéré sur les points de l'ordre du jour, le gérant, dans l'intérêt de la société,

DECIDE de confirmer le transfert du siège social et du siège d'exploitation de la société à compter du 16 mai 2017, vers l'adresse suivante :

- Avenue des Marronniers, 20 – 1640 Rhode-Saint-Genèse.

DECIDE de donner tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot ou Monsieur Réal Nimpagaritse, ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy sc SCRL pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge, et accomplir toutes les démarches auprès d'un guichet d'entreprises en vue de faire acter ce changement de siège social et de siège d'exploitation.

Dans la mesure où le transfert de siège social entraîne également un changement de régime linguistique, une modification des statuts devra être réalisée en vue d'adapter les statuts en langue néerlandaise. Les démarches seront à cet égard effectuées et une assemblée générale extraordinaire sera à cet égard convoquée et tenue.

Réal Nimpagaritse
Mandataire

Documents déposés:

- Décision du gérant unique du 6 juillet 2017
- Attestation du déposant et copie recto-verso de sa carte d'identité

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/08/2017 - Annexes du Moniteur belge